



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU lundi 18 novembre 2013**

**18 heures 30**

-----

RJ/MG

N° 001618

Police Municipale -  
Capture des animaux  
domestiques sur le  
territoire de la  
commune d'Apt -  
Approbation de la  
convention avec la  
société S.P.C.A.L.

Affiché le :

**Le lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt). Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint). M. Pierre BOYER (2ème Adjoint). Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint). Mme Véronique GACH (5ème Adjoint). M. Jean-François DORE (6ème Adjoint). M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint). M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint). Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale). Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale). M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal). Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale). M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal). Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale). Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale). M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal). Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale). M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal). Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale). M. Christian PANOT (Conseiller Municipal). M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal). M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal). Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale). M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal). Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH. Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX. Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE. M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON. Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD. M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER. M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL. M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER.

**ABSENTS** : zéro

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 1104 du 14 décembre 2010, la collectivité a conclu une convention en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la société **Secours – Protection – Capture – Animaux – Lançonnoise**, par laquelle elle s'est engagée à effectuer la capture et le ramassage des animaux domestiques.

Cette convention prévoyait les interventions suivantes :

- a) la capture de chiens ou de chats errants ou en état de divagation localisé,
- b) la récupération de chiens ou de chats chez un particulier, dans les locaux des sapeurs pompiers, d'un vétérinaire, du service de la police municipale, ou d'un service public,
- c) l'enlèvement des animaux morts (chiens et chats) dont le poids n'excède pas 40 kg, sur les voies publiques ouvertes et accessibles à un véhicule de type particulier ou camionnette,
- d) une tournée mensuelle de capture programmée.

Durant la période de la convention, la société S.P.C.A.L. a transporté 177 chiens et 36 chats à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne sise à l'Isle sur la Sorgue. Ces chiffres comprennent les animaux trouvés errant sur la voie publique et ceux récupérés par des particuliers ou des administrations.

Par ailleurs, la société S.P.C.A.L., assistée d'un agent du service de la police municipale, a effectué chaque mois une tournée de capture sur le territoire de la commune afin de ramasser les animaux errants.

Considérant que cette société a donné entière satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention.

Cette convention, établie entre la commune d'Apt représentée par Monsieur le Maire et la SARL S.P.C.A.L., représentée par sa gérante, Madame Marie-Hélène TORRENTE, précise les missions à exécuter, les définitions des obligations respectives des parties et le montant de la prestation. Ce service assuré par un partenaire privé reste sous le contrôle de la collectivité, dans le cadre d'une convention de prestation de service.

L'exécution de cette mission sera sous l'entière responsabilité de la société prestataire qui devra se doter des moyens nécessaires à la réalisation de celle-ci.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**APPROUVE** la convention à conclure avec la société S.P.C.A.L., représentée par Madame Marie-Hélène TORRENTE.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette opération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**